

26.09.2024 - 11:27 Uhr

Conduite automatisée: un défi posé aux villes



Berne (ots) -

Dans un proche avenir, il se peut que des véhicules automatisés puissent circuler sur les routes suisses. Pour les villes se pose la question de la compatibilité de ces véhicules avec les objectifs urbains visant à réduire la consommation d'espace et d'énergie. La Conférence des villes pour la mobilité présente les opportunités et les risques liés aux véhicules automatisés pour les espaces urbains.

La technologie des véhicules entièrement automatisés évolue très rapidement; les voitures autopilotées pourraient bientôt être autorisées à circuler également sur les routes suisses. Dans une prise de position, la Conférence des villes pour la mobilité (CVM) présente les opportunités et les risques liés à la conduite automatisée pour les espaces urbains. Les villes suisses, en cours de densification, doivent multiplier leurs efforts visant à s'adapter aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, une qualité de vie élevée de la population ne peut être garantie que si l'on opère un transfert vers une mobilité durable, efficace en termes de surface et d'énergie. C'est pourquoi les villes misent sur la marche à pied, les transports publics et le vélo. Une partie de la population et de l'économie reste tributaire de la voiture. Se pose à présent la question de savoir quel peut être le rôle joué par ces véhicules automatisés.

Opportunités

Une fois que la technologie sera sûre et les questions d'assurance réglées, l'utilisation ciblée de véhicules automatisés pourra offrir des possibilités intéressantes aux villes: les collisions dues à une cause humaine pourraient ainsi être réduites, la sécurité et la fluidité du trafic automobile améliorées. L'espace urbain existant, généralement limité, pourrait être utilisé de manière plus efficace et plus compatible avec les besoins des villes, ce grâce à des interventions régulatrices: le partage de voitures permet le cas échéant de freiner l'utilisation des voitures individuelles et de réduire le nombre de places de stationnement nécessaires. Les quartiers périphériques pourraient être mieux connectés aux transports publics grâce à des navettes automatisées. En outre, l'inclusion des personnes jusqu'ici en partie privées de mobilité s'en trouverait ainsi améliorée.

Risques

Les véhicules automatisés ne sont cependant pas sans risque pour les espaces urbains. La conduite automobile pourrait en effet attirer de nouveaux groupes d'usagers et d'usagers, entraînant ainsi un abandon des transports publics, du vélo ou de la marche à pied en faveur de la voiture. Le fait que les personnes puissent s'adonner à d'autres activités tout en conduisant peut avoir pour effet de rallonger ou de multiplier les trajets. En l'absence de réglementation, la hausse du nombre de véhicules vides (stationnés ou en circulation) dans les villes entraverait les efforts visant à réduire la circulation automobile.

Un aspect qui mérite encore clarification réside dans l'interaction entre les usagers et usagères automatisés et humains de la route et de l'espace urbain. Il s'agit d'éviter toute charge mentale et transfert des responsabilités au détriment des personnes. La

question de savoir si le recours à des véhicules automatisés contribuera à un développement urbain durable et plus équitable dépend fortement de la manière dont les jalons en matière d'autorisation et de planification seront posés. Les villes doivent pouvoir participer à ce processus décisionnel.

Contact:

Esther Keller, présidente CVM et conseillère d'État Bâle-ville, 076 443 31 41

Benjamin Fröhlich, responsable de la communication UVS, 031 356 32 44

Medieninhalte



Une fois que la technologie sera sûre, l'utilisation de véhicules automatisés pourra offrir des possibilités intéressantes aux villes. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100051638 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051638/100923537> abgerufen werden.